

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL
DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 À 17 H 3**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Marcel Minville, maire de Cloridorme
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale, le greffier-trésorier, Bruno Bernatchez, déclare la réunion ouverte à 17 h 3.

Tous les membres du conseil étant présents, et conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été modifié avec l'ordre du jour suivant :

**2. RÉOLUTION 23-199 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2023 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

3. Élection du préfet :

- a) Procédure
- b) Élection du préfet sous la présidence du greffier-trésorier
- c) Assermentation

4. Élection du préfet suppléant :

- a) Procédure
- b) Élection du préfet suppléant sous la présidence du greffier-trésorier
- c) Assermentation

5. Autorisations de signatures pour et au nom de la MRC :

- a) Documents et ententes
- b) Chèques et effets bancaires

6. Affectation d'un montant provenant du surplus non affecté pour des travaux d'aménagement et d'entretien du bâtiment
7. Affectation d'un montant du surplus non affecté en guise de mise de fonds pour le dossier de la crise dans les pêches

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

8. Acceptation du paiement pour le reboisement réalisé sur les lots intramunicipaux dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

C) Développement socio-économique

9. Dossiers d'investissement

D) Autres dossiers

10. Reconnaissance dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire
11. Étude sur l'impact économique du secteur des pêches dans la MRC de La Côte-de-Gaspé et identification de pistes de diversification – Choix de la firme
12. Demande de congé sans solde d'une employée
13. Programme de cadets policiers – Été 2024
14. Appui au retour de Via Rail
15. Période de questions pour le public
16. Ajournement ou levée de la séance

3. ÉLECTION DU PRÉFET :

A) PROCÉDURE

Le directeur général et greffier-trésorier informe les maires de la procédure.

B) ÉLECTION DU PRÉFET SOUS LA PRÉSIDENTE DU GREFFIER-TRÉSORIER

• OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN NOMINATION

Le greffier-trésorier ouvre la période de mise en nomination.

• MISE EN NOMINATION

Madame Délisca Ritchie Roussy propose monsieur Daniel Côté.

- **FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN NOMINATION**

Madame Monika Tait propose la fermeture de mise en nomination.

- **ACCEPTATION/REFUS DES MISES EN NOMINATION**

Monsieur Daniel Côté accepte la nomination.

Le greffier-trésorier déclare monsieur Daniel Côté élu au poste de préfet.

C) ASSERMENTATION

ASSERMENTATION DU PRÉFET

Je, Daniel Côté, préfet de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, conformément à la loi.

Signature du préfet

Déclaré solennellement devant moi, à Gaspé, ce 13^e jour de décembre 2023.

Bruno Bernatchez, greffier-trésorier et directeur général

4. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT :

A) PROCÉDURE

Le greffier-trésorier et directeur général informe les maires de la procédure.

B) NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

- **OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN NOMINATION**

Le greffier-trésorier ouvre la période de mise en nomination.

- **MISE EN NOMINATION**

Monsieur Marcel Minville propose monsieur Noël Richard.

- **FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN NOMINATION**

Madame Monika Tait propose la fermeture de mise en nomination.

• **ACCEPTATION/REFUS DES MISES EN NOMINATION**

Monsieur Noël Richard accepte la mise en nomination.

Le greffier-trésorier déclare monsieur Noël Richard élu au poste de préfet suppléant.

B) ASSERMENTATION

ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Je, Noël Richard, préfet suppléant de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, conformément à la loi.

Signature du préfet suppléant

Déclaré solennellement devant moi, à Gaspé, ce 13^e jour de décembre 2023.

Bruno Bernatchez, greffier-trésorier et directeur général

5. AUTORISATIONS DE SIGNATURES POUR ET AU NOM DE LA MRC :

A) RÉOLUTION 23-200 : DOCUMENTS ET ENTENTES

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour la MRC de renouveler annuellement sa résolution d'autorisation de signatures pour les documents et ententes;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préfet, monsieur Daniel Côté et/ou le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, soient autorisés à signer les documents et ententes pour et au nom de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

B) RÉOLUTION 23-201 : CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour la MRC de renouveler annuellement sa résolution d'autorisation de signatures pour les chèques et effets bancaires;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préfet, monsieur Daniel Côté, ou le préfet-suppléant, monsieur Noël Richard ET le greffier-trésorier, monsieur Bruno Bernatchez ou le greffier-trésorier adjoint, monsieur Carol Cotton soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires pour et nom de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

QUE la signature des chèques de la MRC se fasse à l'aide d'une estampe préimprimée pour la signature du préfet.

6. RÉSOLUTION 23-202 : AFFECTION D'UN MONTANT PROVENANT DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la MRC envisage effectuer des travaux à l'intérieur du bâtiment de la MRC pour y aménager des espaces de bureaux et de réunion;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à une firme d'architectes pour évaluer la faisabilité du projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à affecter une somme de 450 000 \$ provenant du surplus non affecté pour l'aménagement et l'entretien du bâtiment.

7. RÉSOLUTION 23-203 : AFFECTION D'UN MONTANT PROVENANT DU SURPLUS NON AFFECTÉ EN GUISE DE MISE DE FONDS POUR LE DOSSIER DE LA CRISE DANS LES PÊCHES

CONSIDÉRANT que la MRC s'implique activement dans le dossier de la crise dans les pêches;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont menés par la MRC tant en termes d'étude, d'accompagnement, de restructuration et de diversification;

CONSIDÉRANT la résolution 23-146 adoptée par la MRC le 13 septembre 2023;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à affecter une somme de 115 000 \$ provenant du surplus non affecté pour servir de mise de fonds dans les projets menés par la MRC dans le dossier de la crise dans les pêches.

8. RÉSOLUTION 23-204 : ACCEPTATION DU PAIEMENT POUR LE REBOISEMENT RÉALISÉ SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

CONSIDÉRANT que la nation micmaque de Gespeg a réalisé, au cours de l'été 2023, le reboisement de 45 548 arbres sur les lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT que les vérifications de suivi qui seront réalisées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts n'a aucun impact sur le montant payable à la nation micmaque de Gespeg. Si les objectifs de qualité ne sont pas atteints le remboursement ou d'autres actions correctives seront gérés entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la nation micmaque de Gespeg à l'extérieur du cadre de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un chèque au montant de 36 438,40 \$ pour le reboisement des 45 548 arbres sur les lots intramunicipaux de la MRC de Bonaventure, la MRC délégataire désignée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve les travaux réalisés par la nation micmaque de Gespeg et autorise le paiement de 36 438,40 \$.

9. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 23-205 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : CINÉLUNE DE GASPÉ – FESTIVAL VUES SUR MER (14^E ÉDITION)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE Cinélune de Gaspé inc. bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 3 500 \$ provenant du Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques pour le projet « Festival vues sur mer – 14^e édition ».

B) RÉSOLUTION 23-206 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CLUB LIONS DE GASPÉ INC. – ACQUISITION D'UNE REMORQUE D'ENTREPOSAGE POUR LE DÉFILÉ DU PÈRE NOËL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE Club Lions de Gaspé inc. bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 6 898 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet « Acquisition d'une remorque d'entreposage pour le défilé du Père Noël ».

C) RÉSOLUTION 23-207 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : MAISON DES AÎNÉS DE GRANDE-VALLÉE – RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION (AJOUT)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Maison des aînés de Grande-Vallée bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 15 592 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet « Renouvellement des équipements de télécommunication (ajout) ».

10. RÉSOLUTION 23-208 : RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la MRC veut souligner le travail d'individus et d'organismes du milieu dans le cadre de la semaine nationale de la persévérance scolaire en février 2024;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé décide de souligner le travail de :

- Club de soccer Quimper dans la catégorie Organisme;
- Myriam Brousseau et Danielle Vaillancourt dans la catégorie Individu.

11. RÉSOLUTION 23-209 : ÉTUDE SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES PÊCHES DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ ET IDENTIFICATION DE PISTES DE DIVERSIFICATION – CHOIX DE LA FIRME

CONSIDÉRANT la pertinence pour les MRC, dans le contexte actuel, de réaliser une étude sur l'impact économique du secteur des pêches dans la MRC;

CONSIDÉRANT la MRC a demandé une aide financière de 264 285 \$, représentant 80 % des coûts budgétés, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec et à Développement économique Canada pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 15 novembre 2023 et que quatre soumissions ont été reçues dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 12 décembre 2023 et a procédé à l'analyse selon les règles d'adjudication de contrat de fourniture de services professionnels établies par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u>	<u>note technique</u>	<u>prix total</u>	<u>pointage final</u>	<u>rang</u>
RCGT	87	59 787,00 \$	22,91	1
CPCS	77	91 624,73 \$	13,86	2
LCDR	73,5	137 740,00 \$	8,97	3
Straterko	58	s/o	s/o	s/o

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjudgé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le contrat de réalisation d'une *Étude sur l'impact économique du secteur des pêches dans la MRC de La-Côte-de-Gaspé et identification de pistes de diversification* pour la somme de 59 787,00 \$ taxes incluses, soit 52 000,00 \$ plus taxes applicables;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.

12. RÉOLUTION 23-210 : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE EMPLOYÉE

CONSIDÉRANT que madame Valérie Legault a déposé une demande de congé sans solde de trois mois pour occuper un autre emploi en vertu de l'article 14.2 de la Politique de gestion des ressources humaines;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte la demande de congé sans solde de madame Valérie Legault.

13. RÉOLUTION 23-211 : PROGRAMME DE CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT le programme *Cadets policiers* de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services de deux cadets policiers en vertu de ce programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets policiers et le coût de 10 000 \$ y afférent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'adhérer au programme Cadets policiers pour la saison estivale 2024;

QUE le préfet soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec.

14. RÉOLUTION 23-212 : APPUI AU RETOUR DE VIA RAIL

CONSIDÉRANT que la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis dix ans, VIA Rail s'étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts;

CONSIDÉRANT que cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social;

CONSIDÉRANT que le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec réalise d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire jusqu'à Gaspé;

CONSIDÉRANT que la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir;

CONSIDÉRANT que la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au gouvernement fédéral et à VIA Rail de s'engager à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

16. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Monika Tait, la réunion est levée à 17 h 10.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez
Directeur général